



info NORD

Mai 2009 | Vol. 27, N° 2



Un arrondissement pour tous!

Message du maire d'arrondissement

L'automne dernier, au moment du dépôt du budget de la Ville de Montréal, le *Conference Board* prédisait une croissance économique de 1,5 % pour le Québec. Malheureusement, la réalité est tout autre, et la crise économique que nous vivons accable aussi Montréal, dont les revenus ont baissé en raison de plusieurs facteurs : la chute de 20 % de la valeur des régimes de retraite et le ralentissement dans le domaine de la construction, qui amène une réduction des revenus générés par les frais de mutation et la vente de permis de construire, ainsi que la diminution des revenus d'intérêt sur les liquidités de la Ville. Pour remédier à cette situation, plusieurs mesures ont été mises en place telles que le gel des salaires des élus et la réduction des services rendus par des firmes externes. Par conséquent, les arrondissements ont été appelés à comprimer leurs dépenses. Je tiens à vous rassurer, nous avons réussi à effectuer les coupes budgétaires sans augmenter le fardeau fiscal des citoyens et sans réduire les services offerts.

Un Rayon de soleil pour le quartier nord-est

Un rayon de soleil vient de se répandre sur l'arrondissement, plus précisément dans le secteur nord-est. Nous sommes très heureux d'annoncer la concrétisation du projet *Rayon de soleil* qui comprend la construction d'un bâtiment de quatre étages abritant 30 logements sociaux destinés aux jeunes mères monoparentales qui désirent retourner aux études. Le rez-de-chaussée sera occupé par les *Fourchettes de l'Espoir* et quelques organismes et entreprises de service. Le terrain en façade servira de place publique et accueillera, entre autres, un marché public occasionnel. Le projet était réclamé par le milieu communautaire depuis 2004, et sa réalisation est devenue possible grâce à un montage financier élaboré.

L'arrondissement se refait une beauté

Par ailleurs, c'est en été que les employés de l'arrondissement s'affairent à réaliser les projets de rénovation et d'entretien des bâtiments municipaux, d'aménagement de parcs, de réfection routière et de reconstruction des conduites désuètes du réseau d'aqueduc et d'égout. Ces travaux représentent à eux seuls des investissements de **27 875 605 \$**. Tous les efforts seront déployés afin d'exécuter les travaux avec diligence et de réduire au minimum les inconvénients causés par les entraves routières. Nous vous remercions à l'avance de votre tolérance.

La bibliothèque de la MCC accueille les amateurs de jeux vidéo

L'arrondissement poursuit ses démarches pour concrétiser les nombreux objectifs qu'il s'est fixés. Par conséquent, en mars dernier, la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire accueillait ses premiers adeptes de jeux vidéo. Pour cette première montréalaise, le journaliste Louis-Philippe Ouimet et le réalisateur Charles Ménard de Radio-Canada étaient au rendez-vous. Leur reportage, diffusé au téléjournal de 18 h le 26 mars dernier, décrivait fort bien l'ambiance ludique et festive qui régnait ce jour-là. L'engouement des jeunes pour les jeux vidéo prouve hors de tout doute la nécessité de leur offrir ce type d'activité qui a vu le jour aux États-Unis et en Ontario et a déjà fait ses preuves. Elle permet d'aller chercher une clientèle d'adolescents pour qui la lecture n'est pas le passe-temps favori. Nous saluons la venue de ce nouveau service, implanté par des gens de chez nous, pour les jeunes de chez nous.

Nous venons de vous décrire brièvement quelques-uns des objectifs que nous mèneront à bien, et ce, malgré une conjoncture économique défavorable. Soyez assurés que nous déployons toute l'énergie nécessaire pour améliorer la qualité de vie de tous nos concitoyens. Pour vous informer sur la vie municipale à Montréal-Nord, découvrir l'histoire de votre arrondissement ou consulter sa programmation culturelle et sportive, nous vous invitons à parcourir les rubriques du présent *Infonord*.

Nous vous souhaitons un très bel été.

Marcel Parent



Marcel Parent
Maire d'arrondissement

Photo du haut

De gauche à droite : M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville de Montréal, M. James V. Infantino, conseiller de la Ville de Montréal, M. Marcel Parent, maire d'arrondissement, M^{me} Clementina Teti-Tomassi, conseillère d'arrondissement, M. Normand Fortin, conseiller d'arrondissement.

Sommaire

- 2 Infos culturelles
- 4 Infos bibliothèques
- 5 Infos brèves
- 7 Infos horticoles
- 8 Infos environnementales
- 10 Infos historiques
- 12 Infos sociales
- 13 Infos sportives
- 16 Infos routières
- 16 Bottin

Parc Monty



Parc Saint-Laurent



Parc Henri-Bourassa



Un nouveau directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Le maire d'arrondissement, M. Marcel Parent, et les conseillers ont procédé à la nomination du nouveau directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, M. Claudel Toussaint, à la séance ordinaire du conseil du 18 mars 2009.

M. Toussaint possède une solide expérience du milieu municipal et gouvernemental. Il a occupé plusieurs postes importants au gouvernement du Québec, entre autres, ceux de vice-président aux politiques et à la planification à la Société d'habitation du Québec et de conseiller stratégique au Cabinet du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et du ministre d'État à la Métropole.

Les membres du conseil ont également profité de l'occasion pour saluer le travail exceptionnel de M^{me} Céline Dénommée qui a pris une retraite bien méritée le 17 avril, après avoir passé 29 années au service des citoyens. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses projets de retraite.



M. Claudel Toussaint remplace M^{me} Céline Dénommée au poste de directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social.

Les parcs se refont une beauté

Plus de 7 M\$ seront investis dans cinq parcs de l'arrondissement. Les parcs Saint-Laurent, Henri-Bourassa, Monty, Aimé-Léonard et le parc-école Sainte-Gertrude feront l'objet de rénovations importantes au cours de 2009.

À lui seul, le parc Saint-Laurent profitera d'un investissement 5 M\$ pour son réaménagement. Grâce à ces améliorations, les citoyens bénéficieront d'installations modernes pour la pratique d'activités sportives. Un terrain de soccer synthétique, bonifié d'un système d'éclairage, sera d'abord aménagé dans la partie sud du parc. La surface synthétique doublera le nombre d'heures d'utilisation par semaine, pour atteindre une cinquantaine d'heures. La saison de pratique du soccer extérieure sera également prolongée d'avril à décembre.

De plus, l'aire de jeu destinée aux enfants, les terrains de tennis, le terrain de basketball et le système de filtration de la piscine publique extérieure seront mis aux normes. Le chalet sera rénové, agrandi et muni de vestiaires et de douches afin de répondre adéquatement aux besoins des citoyens. Ces équipements sont aussi essentiels pour satisfaire aux exigences d'événements sportifs d'envergure. Après tous ces changements, le parc Saint-Laurent deviendra un pôle d'entraînement multisport pour les clubs et les organismes sportifs et aquatiques. Les travaux de construction et de réaménagement s'échelonneront de mai 2009 à avril 2010.

Le parc Henri-Bourassa recevra aussi de nouvelles installations au cours de 2009. Il sera doté de deux terrains de mini soccer. Ce projet a d'ailleurs été rendu possible grâce au soutien financier de la Ville de Montréal qui souhaitait bonifier les installations sportives et récréatives destinées aux jeunes.

Le parc Monty ne sera pas en reste. On y aménagera de nouveaux modules de jeu pour enfants. Afin de maximiser la sécurité, une attention particulière sera apportée aux entrées du parc et à l'éclairage. Les travaux dans ce parc sont évalués à 650 000 \$ et seront réalisés grâce à des contributions de 360 000 \$ de la ville centre et de 290 000 \$ de l'arrondissement qui utilisera, à cette fin, un surplus accumulé au cours des années antérieures.

Montréal-Nord au Grand Charivari

Joignez-vous à notre équipe !

L'arrondissement de Montréal-Nord recrute des bénévoles afin de participer au **Grand Charivari**, défilé de nuit qui clôturera le Festival Juste pour rire, le 26 juillet prochain.

Avec la collaboration du célèbre graffiteur Zilon, de Sergio Gutierrez, président de l'organisme *Artistes en arts visuels du nord de Montréal* et du poste de quartier 39 du Service de police de la Ville de Montréal, l'arrondissement produira un tableau, sur le thème de la peinture, qui viendra s'insérer dans le défilé, où seront présents plusieurs autres villes et arrondissements.

Les bénévoles participeront aux diverses étapes du projet, de la conception artistique jusqu'au grand défilé.

Date limite pour les inscriptions
22 mai 2009

Renseignements et inscriptions
514-328-5630



Trio Boris



Les Aventures de Lagardère



Photo : Luc Lavergne

Micheline Camirand





2 frères



Dixieband



Nick Pensato



Harmonie Henri-Bourassa

Programmation culturelle – Été 2009

Grandes fêtes familiales

Fête nationale du Québec et fête du Canada

Vous êtes conviés à ces grandes fêtes familiales au parc Aimé-Léonard. L'arrondissement y présentera **des activités et des spectacles variés**, en plus d'offrir **des maquillages aux enfants, des ballons, des jus et autres surprises**. Plusieurs animations et activités ont aussi été préparées par des organismes de Montréal-Nord, et **Nordy, mascotte de l'arrondissement**, sera de la fête.

Fête nationale du Québec

Mercredi 24 juin, de 13 h à 18 h 30
Au parc Aimé-Léonard

Jeux gonflables

Ateliers de cirque pour découvrir le fil de fer, le ballon d'équilibre, le diabol, et plus.

Activités avec les *Artistes en arts visuels du nord de Montréal (AAVNM)*.

Spectacle musical en plein air au parc Aimé-Léonard

15 h Première partie : Sophie Boucher-Moutou et le groupe Équinox

Découvrez une jeune citoyenne de l'arrondissement déjà reconnue pour son grand talent. Spectacle présenté par l'organisme *Spectacles-Bénéfices Montréal*.

16 h Deuxième partie : 2 frères – brother's band

Deux frères, deux guitares, deux voix ! Ils nous présentent des incontournables de la musique québécoise, joyeusement interprétés.

17 h Troisième partie : BardeFou

Musique traditionnelle réjouissante, aux accents québécois, celtiques et du monde; une musique proche des gens d'ici. Heureux qui, comme BardeFou, laisse la musique s'emparer de lui.

Fête du Canada

Mercredi 1^{er} juillet, de 13 h à 17 h
Au parc Aimé-Léonard

Jeux gonflables

Gâteau commémoratif

Magicien ambulant

Dégustation et spectacle multiculturels avec Les Fourchettes de l'Espoir

Spectacle-atelier avec *Capoeira Brasileira*

De 14 h 30 à 16 h 30 – Démonstrations et mini-ateliers de danse brésilienne traditionnelle

Musique et danse du monde sont au rendez-vous. Découvrez la *Capoeira*, un art situé à mi-chemin entre la danse et les arts martiaux, qui saura vous captiver. Tentez quelques mouvements en compagnie de professionnels qui sauront vous encadrer et vous faire partager leur passion.

Concerts au parc Gouin

Les lundis, à 19 h

Harmonie Henri-Bourassa,

LES CONCERTS CAMPBELL 2009 – 6 juillet

Trio Boris : St-Germain Couche Tard – 13 juillet

Nick Pensato – 20 juillet

Dixieband – 27 juillet

Micheline Camirand, Opéra à la carte : Broadway, ciné, et cætera – 3 août

Nick Pensato – 10 août

Fiest'art

Trois mercredis, à 19 h

Les Aventures de Lagardère – Théâtre La Roulotte

Parc Charleroi, 8 juillet

Parc Le Carignan, 22 juillet

Parc Ottawa, 12 août

Tirage d'un vélo tous les soirs de Fiest'art

Danse sociale

Les mardis, à 19 h

Avec Claude Castonguay, à la terrasse Yves-Ryan

24 juin (mercredi) et 30 juin

7, 14, 21 et 28 juillet

4, 11 et 18 août

Pour tous les événements, nous vous suggérons d'apporter votre chaise de jardin. En cas de pluie, les concerts, les Fiest'art et les fêtes familiales seront annulés.

Pour vous assurer de la tenue d'une activité, vous pouvez nous joindre le jour au 514-328-4150 ou après 16 h 30 au 514-328-4100.

Festival des arts de Montréal-Nord

Invité d'honneur : Oliver Jones

Grand événement artistique
Les 26 et 27 juin 2009, de 12 h à 22 h

À la Maison culturelle et communautaire

Deux journées entièrement consacrées aux arts : arts visuels, peinture en direct, musique, danse, poésie et plus

La programmation complète est disponible aux endroits suivants :

La Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord

Les bibliothèques de Montréal-Nord

Le Centre de loisirs

Le site Internet de l'arrondissement au :

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Auprès des organismes partenaires

Artistes en arts visuels du nord de Montréal (AAVNM), Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord, Un Itinéraire pour tous, Les Fourchettes de l'Espoir

Renseignements : 514-328-5640

Exposition d'été à la Maison culturelle et communautaire

Du 20 juin au 6 septembre 2009

Les Refusées – Affiches du cinéma québécois

Une exposition du
Centre de design de l'UQAM

CONSEIL DES ARTS
DE MONTRÉAL



Entrée libre

Heures d'ouverture (été) : du mardi au vendredi, de 12 h à 17 h

Renseignements relatifs à l'exposition : 514-328-5640

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Adresses utiles

Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord : 12004, boulevard Rolland

Parc Aimé-Léonard : 4975, boulevard Gouin Est

Parc Charleroi : 10975, avenue Alfred

Parc Gouin : en face du 6750, boulevard Gouin Est

Parc Le Carignan : 11481, avenue P.-M.-Favier

Parc Ottawa : 10341, avenue de Lausanne

Terrasse Yves-Ryan : 4242, place de l'Hôtel-de-Ville



Danse sociale



Festival des arts

Photomontage : Sergio Gutierrez

infos BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord

Horaire d'été 2009 du 1^{er} juin au 6 septembre 2009 (fête du Travail)

Bibliothèques	Lundi au jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
Henri-Bourassa	10 h à 21 h	9 h à 17 h	12 h à 17 h
Maison culturelle et communautaire			
Charleroi		9 h à 13 h	
Belleville			

Horaire du printemps, de l'automne et de l'hiver 2009-2010

Bibliothèques	Lundi au jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
Henri-Bourassa	10 h à 21 h	9 h à 17 h	10 h à 17 h
Maison culturelle et communautaire			
Charleroi		9 h à 13 h	12 h à 17 h
Belleville			

Les bibliothèques sont fermées les jours fériés suivants : 24 juin, 1^{er} juillet et 7 septembre.

Coordonnées des bibliothèques

Bibliothèque Henri-Bourassa

5400, boulevard Henri-Bourassa Est
Section des adultes : 514-328-4125
Section des enfants : 514-328-4134

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

12002, boulevard Rolland
Renseignements : 514-328-5626

Bibliothèque Charleroi

4740, rue de Charleroi
Section des adultes : 514-328-4135
Section des enfants : 514-328-4138

Bibliothèque Belleville

10400, avenue de Belleville
Renseignements : 514-328-4140

Club de lecture d'été des bibliothèques de Montréal-Nord

Menez l'enquête avec l'agent 009

Les jeunes âgés de 5 à 13 ans sont invités à participer gratuitement au Club de lecture d'été des bibliothèques de Montréal-Nord, parrainé par le Groupe Financier Banque TD. Cet été, les jeunes lecteurs de l'arrondissement pourront investir le monde des détectives et accompagner ces derniers dans leurs enquêtes passionnantes. Une gamme d'activités leur permettra de laisser libre cours à leur imagination, grâce au monde merveilleux et parfois mystérieux des livres.

Chaque membre du club recevra, à son inscription, une trousse d'activité comprenant une affiche, des autocollants et un journal de bord pour suivre ses lectures et découvertes littéraires.

Les inscriptions débuteront le 15 juin 2009 dans toutes les bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Rendez-vous hebdomadaires

Le mercredi, à 10 h 30

Les membres du club se rencontreront tous les mercredis, du 8 juillet au 12 août 2009, à 10 h 30, dans les quatre bibliothèques. Les jeunes lecteurs pourront partager leurs découvertes littéraires, parler de leurs lectures, jouer à des jeux amusants, bricoler et participer à des concours.

Fête de clôture

« Alfred Littéraire enquête »

Mercredi 19 août 2009, à 13 h 30

Vous rêvez de rencontrer Sherlock Holmes et son mythique compagnon, de les voir en pleine action, d'admirer leur sens

de l'observation et de la déduction ? Quand *Miss Marple* entre en scène avec son flair légendaire, la folie monte d'un cran. Venez découvrir des personnages populaires de romans policiers et participer à leurs enquêtes passionnantes avec Alfred Littéraire.

Des livres-cadeaux seront remis aux meilleurs lecteurs de l'été 2009.

Tournoi « Les Canadiens »

En 2009, les bibliothèques de Montréal lancent... et comptent !

Pour célébrer les 100 ans du Club de hockey Canadien, venez participer à un tournoi dans les bibliothèques de Montréal-Nord. Les jeunes de 9 à 14 ans sont invités à participer à ce jeu-questionnaire à saveur sportive pour mesurer leurs connaissances des Canadiens et gagner des prix de participation.

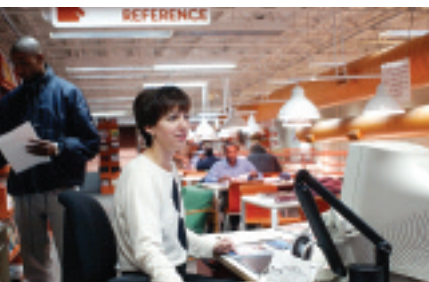
Samedi 30 mai 2009, à 14 h,
dans les quatre bibliothèques de Montréal-Nord

Inscription dès le 19 mai.

Ateliers de sciences à la bibliothèque Charleroi



L'activité les *Innovateurs à l'école et à la bibliothèque* se déroulera en juin à la bibliothèque Charleroi. Les objectifs de ces ateliers sont d'éveiller la curiosité, de susciter l'intérêt et l'étonnement et de donner aux sciences et aux technologies un visage humain. Un animateur en sciences viendra partager sa passion avec les jeunes de Montréal-Nord. Les jeunes mordus de sciences (13-17 ans) pourront assister gratuitement à ces ateliers en juin. S'adresser à la bibliothèque pour connaître les dates exactes.



Bibliothèque et Maison culturelle et communautaire



infos BRÈVES

Réalisation du projet *Rayon de soleil*

Secteur nord-est

Nous annonçons avec fierté le projet *Rayon de soleil* qui sera réalisé au cœur même du quartier nord-est, plus précisément sur le boulevard Rolland, entre les rues Arthur-Chevrier et Pascal. Ce projet comprend la construction d'un bâtiment à caractère social de quatre étages destiné à loger les jeunes mères monoparentales qui désirent poursuivre leurs études.

Cette ambitieuse réalisation est le résultat d'efforts soutenus du milieu communautaire. En effet, les organismes communautaires *Les Fourchettes de l'Espoir*, *Un Rayon de soleil à Montréal-Nord* et *Bâtir son quartier*, avec l'appui de leurs partenaires, dont l'arrondissement de Montréal-Nord, ont travaillé à la concrétisation de ce projet depuis 2004.

Afin de favoriser le développement des compétences personnelles et parentales des résidentes, l'organisme *Un Rayon de soleil à Montréal-Nord* fournira aux jeunes mères un toit et les ressources nécessaires pour acquérir leur autonomie. Par ailleurs, des services seront également offerts à tous les citoyens du quartier. Le rez-de-chaussée sera occupé par l'organisme *Les Fourchettes de l'Espoir* qui interviendra en matière de sécurité alimentaire en offrant des cours de cuisine collective, des ateliers de nutrition et un service de repas à prix modique; le CPE *L'Oasis des enfants* servira prioritairement les résidentes et accueillera jusqu'à 26 enfants par jour; le centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Ahuentsic et de Montréal-Nord offrira des services variés en santé préventive, tandis que le *Centre 1-2-3 Go!* soutiendra les jeunes mères dans leur projet de réinsertion sociale. Les étages supérieurs abriteront 30 unités d'habitation réservées exclusivement aux jeunes mères monoparentales.

Le coût total du projet est évalué à 6,9 M\$. Le financement est le résultat de la participation de partenaires publics, dont une subvention estimée à 2 M\$ accordée par la Société d'habitation du Québec (SHQ) en vertu du programme *AccèsLogis Québec*, une contribution prévue de quelque 610 000 \$ de la Ville de Montréal et un montant 225 000 \$ de l'arrondissement de Montréal-Nord.

L'acquisition du terrain a été rendue possible grâce à un prêt du Fonds d'acquisition de Montréal du Fonds de solidarité FTQ, à des sommes provenant de donateurs privés ainsi qu'à l'engagement de l'arrondissement de Montréal-Nord à acquérir une parcelle du terrain afin d'aménager une place publique devant le nouvel édifice. D'une superficie de 4 500 pi², la place deviendra un point de rencontre pour les familles du quartier, où se tiendront un marché ponctuel et diverses activités communautaires.

La première étape du chantier est déjà en cours, soit la démolition de l'édifice existant, ce qui permettra par la suite de procéder à la décontamination des sols. Les travaux de construction du complexe débiteront à l'automne 2009, afin que les premières résidentes puissent emménager dans leur logement à la fin de l'été 2010.



M. Cosmos Maciocia, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable de l'habitation et maire de l'arrondissement de Rivière-des-prairies—Pointe-aux-Trembles, M. Gérald Tremblay, maire de la Ville de Montréal, M. Michel Arsenault, président du conseil d'administration du Fonds de solidarité de la FTQ, M^{me} Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et députée de Bourassa-Sauvé, M^{me} Lucie Lauzon, directrice du développement de L'Œuvre Léger, M^{me} Brunilda Reyes, directrice générale des Fourchettes de l'Espoir, M. Marcel Parent, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord et M^{me} Annie Rioux, directrice du CPE L'Oasis des enfants.

Collectes de résidus domestiques dangereux (RDD)

L'unité mobile de la collecte de RDD s'arrêtera deux fois dans l'arrondissement :

- les samedis 30 mai et 19 septembre 2009, de 9 h à 17 h
- dans le stationnement derrière l'aréna Montréal-Nord, 11212, avenue Garon

Matières acceptées à la collecte des RDD

- Les restes de peinture latex ou alkyde
- Les huiles à moteur usées
- Les piles alcalines AAA à D
- Les piles rechargeables usées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb
- Les batteries d'auto
- Les produits nettoyants, acides et basiques
- Les solvants comme la térébenthine, le Varsol
- Les pesticides
- Le chlore pour piscine et autres oxydants
- Les médicaments périmés
- Les adhésifs, résines époxy et teintures
- Les aérosols
- Les bouteilles de propane

Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)



Maison de l'arrondissement de Montréal-Nord sise au 6325, boulevard Gouin Est, primée par l'Opération patrimoine architectural de 2008.

Prix de l'Opération patrimoine architectural de 2008

Arrondissement de Montréal-Nord

L'Opération patrimoine architectural de Montréal de 2008 a décerné, pour l'arrondissement de Montréal-Nord, le prix émérite dans la catégorie résidentielle à M^{me} Mariette Lamarche-Rodrigue et M. Jacques Rodrigue, propriétaires de la résidence sise au 6325, boulevard Gouin Est. Les plans et les volumes asymétriques dessinent des silhouettes pittoresques à cette maison unifamiliale, construite en 1949. Ses façades s'animent grâce à la disposition de la brique et de la pierre de son parement qui se démarque par un tracé horizontal et la multiplication des toits et des avancées. L'ensemble concrétise un bel exemple d'architecture de style néoéclectique. De plus, cette résidence a reçu un entretien soigné au fil des ans.

Félicitations aux propriétaires ! Pour souligner cette récompense, M. Rodrigue est venu signer le livre d'or de l'arrondissement, le 11 mars dernier.

L'Opération patrimoine architectural a pour but de faire connaître et apprécier la richesse des caractéristiques architecturales de nos bâtiments et d'encourager les Montréalaises et Montréalais à mieux préserver cet héritage. La Ville de Montréal récompense chaque année une trentaine de citoyennes et citoyens pour leurs efforts d'entretien, de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural. Pour mieux connaître ce concours, nous vous proposons de consulter son site, au ville.montreal.qc.ca/patrimoine



M. Jacques Rodrigue signe le livre d'or de Montréal-Nord. Il est copropriétaire, avec son épouse, de la maison primée par l'Opération patrimoine architectural de 2008, dans la catégorie résidentielle.



L'activité Soirées jeux vidéo est offerte à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire tous les vendredis et tous les samedis soirs.

Soirées jeux vidéo

Depuis mars, la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire accueille les jeunes de Montréal-Nord qui désirent s'amuser à des jeux vidéo sur des consoles et des ordinateurs. Des consoles Wii, Xbox et PlayStation 3, des ordinateurs et plus d'une centaine de jeux différents sont mis à leur disposition. Il suffit d'être abonné à la bibliothèque (ou de s'abonner si on ne l'est pas) pour pratiquer cette activité gratuite.



Les jeunes de 13 à 17 ans sont invités à jouer les vendredis et les samedis soir et les jeunes adultes de 18 à 25 ans, les samedis soir, dans une section qui leur est réservée, de 18 h à

minuit. Des tournois sont organisés périodiquement afin de permettre aux jeunes de mesurer leur habileté.

Ces soirées sont supervisées par des animateurs et des spécialistes des jeux vidéo qui donnent des trucs et astuces aux joueurs. Pour participer à l'une des deux soirées, les abonnés peuvent réserver en communiquant avec la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire, au 514-328-5626, à partir du dimanche; 50 places sont disponibles pour chacune des soirées.

Cette activité se déroule avec la collaboration du centre des jeunes l'*Escale de Montréal-Nord* et de l'organisme *Un Itinéraire pour tous*.

Cette nouvelle activité, dont le coût s'établit à 125 000 \$, a été rendue possible grâce à l'investissement de 2,2 M\$ annoncé par le maire de la Ville de Montréal, M. Gérald Tremblay, le 9 octobre 2008.

Avis aux propriétaires de résidences unifamiliales, de duplex et de triplex

Deuxième phase de l'inspection des immeubles résidentiels de l'île de Montréal

La Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (DÉFVM) procédera à la deuxième phase de l'inspection extérieure des résidences unifamiliales, des duplex et des triplex, sis sur son territoire. Cette vaste opération se déroulera du 1^{er} avril au 30 juin 2009, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h. Un technicien ou un évaluateur de la DÉFVM, muni d'une carte d'identité de la Ville de Montréal, examinera et photographiera l'extérieur de votre propriété.

Cette inspection est nécessaire pour améliorer la qualité des données servant à l'évaluation externe de l'ensemble des immeubles résidentiels. Elle répond, par ailleurs, aux exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

L'arrondissement de Montréal-Nord invite tous ses résidents à collaborer à cette opération.

Renseignements : 311 et demandez l'arrondissement de Montréal-Nord

Internet : ville.montreal.qc.ca/evalweb

Jeux de Montréal

Les Jeux de Montréal 2009 sont une réalisation de la *Commission sportive Montréal-Concordia*, avec la collaboration de la Ville de Montréal, ses arrondissements et les villes liées de l'île de Montréal. C'est sous le thème *Escalade tes sommets* que se sont tenus les 32^{es} Jeux de Montréal du 1^{er} au 5 avril, au complexe sportif Claude-Robillard et sur 12 autres lieux de compétition. Chaque printemps, cet événement sportif représente pour tous les participants – jeunes, entraîneurs, parents et bénévoles – la consécration des efforts déployés depuis plusieurs semaines. Cette compétition sportive, où la participation est au cœur de l'exploit, invite près de 5 000 participants à expérimenter les notions d'efforts, d'esprit d'équipe et de satisfaction personnelle.

Cette année, les Jeux accueillaient deux sportifs de haut niveau comme porte-parole. Ils ont participé tous les deux aux Jeux olympiques de Pékin en 2008. Il s'agit de la nageuse Geneviève Saumur, gagnante de la médaille de bronze aux Jeux du Commonwealth dans la course à relais 4 X 100 m, nage libre, et de l'haltérophile Francis Luna-Grenier qui a mérité la 1^{re} place aux Championnats panaméricains.

Cette année, 219 athlètes ont représenté l'arrondissement de Montréal-Nord dans 13 disciplines : athlétisme, basketball, gymnastique artistique, hockey, judo, karaté, nage synchronisée, natation, patinage de vitesse, ringuette, soccer, patinage artistique et tennis de table.

Félicitations à tous les participants !



Hydro-Québec a remis un chèque de 68 760 \$ au maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Marcel Parent, pour la réalisation de projets collectifs, en vertu de la campagne du Diagnostic résidentiel *Mieux consommer* lancée l'automne dernier et qui se terminait le 1^{er} mars 2009.

Le montant reçu a été déterminé par le nombre de rapports de recommandations émis aux citoyens. Hydro-Québec a versé à l'arrondissement 35 \$ par diagnostic résidentiel transmis en ligne, ou 30 \$ si le citoyen avait choisi la version papier. L'arrondissement remercie tous les citoyens participants. La somme récoltée servira à acheter des modules de jeu pour le parc Aimé-Léonard.

Comment chasser les mouffettes ?

Les mouffettes sont des animaux nocturnes qui aiment les fruits, le maïs, les insectes, les souris, les ordures ménagères, la nourriture pour chien ou pour chat, etc. Elles détestent le bruit, la lumière, certaines odeurs et l'épouvantail-arroseur.

1. Sortez les ordures ménagères le matin du jour de la collecte au lieu de la veille. Sinon, déposez une ou deux boules à mites (naphtaline) par sac ou par poubelle avant de les fermer adéquatement.
2. Obstruez tous les endroits qui peuvent servir de terrier.
3. Déposez un récipient contenant une rondelle de chlore à piscine avec un peu d'eau, près de l'endroit où la mouffette s'est installée.
4. Versez autour de son gîte, de l'urine de renard ou de coyote achetée dans une boutique de chasse ou encore de la sauce aux piments forts communément appelée « Tabasco ».
5. Placez une petite radio portative (réglez le volume modérément) près de l'endroit de son installation.
6. Installez une ampoule électrique de 100 watts près de son gîte.
7. Investissez dans l'achat d'un appareil miraculeux commercialisé sous le nom de Scarecrow (environ 100 \$). Cet épouvantail-arroseur chasse toutes les petites bêtes qui vous embêtent, tout en amusant les enfants qui veulent se rafraîchir pendant les journées chaudes de l'été. C'est un détecteur de mouvement branché à un simple arrosoir de jardin muni d'une pile alcaline de 9 V qui projette, dans la direction de l'intrus, un jet d'eau à forte pression. L'animal qui a subi ce traitement à quelques reprises ne reviendra pas. Renseignez-vous auprès de votre pépiniériste.

infos HORTICOLES

Mythe – La croissance des racines des arbres cause le soulèvement des trottoirs.

Faux. À la première étape de leur croissance, les racines sont formées d'un tissu végétal gélatineux. Elles ne peuvent pas exercer une pression sur quoi que ce soit. Elles tentent plutôt de se mouler aux objets avec lesquels elles entrent en contact et cherchent l'espace libre. À l'étape où elles durcissent pour devenir du bois, elles ont déjà contourné le trottoir. La seule occasion où les racines peuvent soulever le trottoir, c'est au moment où l'arbre est déraciné par un vent violent.

L'usure du temps, la rigueur de notre climat et l'action du gel et du dégel, la circulation des véhicules de déneigement ou la mauvaise qualité de la construction sont les causes principales du soulèvement des trottoirs. Au moment de la construction d'un trottoir, si les racines d'un arbre existant entravent les travaux, le responsable veillera à contourner ou à couper les racines, tout en assurant la survie de l'arbre.

L'agrile du frêne

L'agrile du frêne est un insecte très nuisible qui attaque et tue rapidement toutes les espèces indigènes de frêne, peu importe leur taille. L'insecte est arrivé à Détroit dans l'état du Michigan, fort probablement dans des matériaux d'emballage en bois en provenance de l'est de l'Asie. Sa présence a par la suite été confirmée à Windsor en Ontario, et en juin dernier, en Montérégie au Québec.

D'un vert émeraude métallique, l'insecte adulte se distingue par son corps étroit et allongé qui mesure de 8,5 à 13,5 mm de long. De la fin de mai jusqu'à la fin de juillet, l'agrile du frêne pond ses œufs sur l'écorce et dans les crevasses de l'écorce de l'arbre. Les œufs se camouflent dans leur environnement, de telle sorte qu'ils sont difficiles à apercevoir. Aussitôt après l'éclosion des œufs, qui a lieu 20 jours après la ponte, les larves creusent des galeries en forme de serpent sous l'écorce pour se cacher et se nourrir du cambium (la couche de cellules vivantes entre l'écorce et l'aubier), ce qui entrave la circulation de l'eau et des éléments nutritifs nécessaires à l'arbre. Elles se nourrissent avidement jusqu'au gel et hivernent dans l'arbre. De mai à août de l'année suivante, les larves deviennent des nymphes, puis sortent de leur cocon sous la forme adulte. L'agrile du frêne ronge alors l'écorce du tronc de l'arbre pour se faire un trou d'urgence qui a la forme d'un D majuscule (d'un diamètre de 3,5 à 4,1 mm). Si on examine attentivement l'écorce d'un arbre infesté, pendant cette période, on remarquera la présence de sciure près des trous d'urgence. Autre particularité, le frêne infesté attire les pics-bois.

Quand l'arbre présente des symptômes d'infestation, il est déjà trop tard. Dès la première année de l'infestation, l'arbre présente un éclaircissement de la périphérie supérieure de son ramage, car les feuilles se sont desséchées avant de tomber. Au cours de la deuxième année, les branches meurent une à une, à un tel point que l'arbre s'éteint.

L'agrile du frêne n'a pas d'ennemis naturels. Étant donné que l'insecte creuse des tunnels dans l'arbre, il est impossible d'utiliser des produits pour l'enrayer. Ainsi, pour empêcher la propagation de cet insecte, il faut couper les arbres infestés. Cet insecte est très menaçant tant pour l'économie du secteur forestier que pour l'environnement. La forêt urbaine est composée d'un taux de frênes qui varie de 25 à 50 % dans plusieurs villes au Canada, car c'est une essence très résistante à la pollution.

En dépit du fait qu'il peut se déplacer en volant ou avec l'aide de grands vents, l'insecte ne se propage pas rapidement de lui-même. En effet, l'infestation est causée principalement par le déplacement de matières envahies par l'insecte, notamment le transport du bois de chauffage. Les autorités municipales et tous les résidents doivent lutter contre la propagation de ce ravageur.

Mesures à prendre pour réprimer et éradiquer l'agrile du frêne

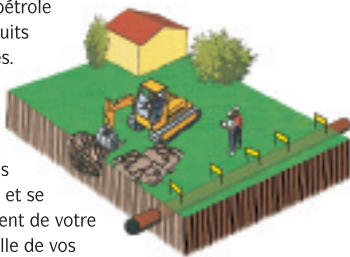
- Ne transportez pas de bois de chauffage d'une région à une autre.
- Ne déplacez pas les billes, les branches, les équipements de pépinière, les copeaux ou tout autre type de bois de frêne. Renseignez-vous sur la provenance et l'essence du bois.
- Achetez et brûlez du bois local uniquement. N'apportez pas votre bois. Si vous devez vous déplacer dans une autre région, achetez le bois lorsque vous arrivez à destination.
- Si vous détectez la présence de cet insecte, veuillez communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), au 514-442-2342.

Surveillez la santé de vos frênes si vous en avez.

Pour travailler en sécurité près d'un pipeline, il faut planifier vos travaux

Pour des raisons de sécurité, les compagnies pipelinières doivent être impliquées tant dans la planification que dans l'exécution des travaux à proximité de leurs conduites, lesquelles transportent à haute pression du gaz naturel, du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés.

Les compagnies pipelinières s'assurent que leurs installations sont sécuritaires et se soucient également de votre sécurité et de celle de vos travailleurs. Ainsi, si vous prévoyez effectuer des travaux, les pipelines souterrains qui traversent le territoire de votre municipalité peuvent se trouver sur votre terrain, alors grevé d'une servitude, ou en bordure de celui-ci.



Les étapes à suivre

Il est simple d'éliminer les risques en suivant les étapes suivantes :

- 1 Dès la planification de vos travaux, faire une demande de repérage des infrastructures souterraines à Info-Excavation. Leurs services sont gratuits, accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine et leurs coordonnées sont :
info excavation
www.info-ex.com
info@info-ex.com
1 800 663-9228
- 2 En présence d'un pipeline (sur un terrain grevé d'une servitude), obtenir du propriétaire du pipeline une autorisation écrite ainsi que les directives à suivre avant de débiter les travaux.
- 3 Communiquer avec la compagnie pipelinière qui a autorisé les travaux, 72 heures avant le début de ceux-ci.

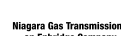


Exemples de travaux nécessitant une autorisation

Clôture, cabanon, piscine, aménagement paysager, garage, agrandissement, nouvelle construction, nettoyage de fossé, système de drainage, travaux agricoles, nivellement, système d'irrigation, installation de poteaux, etc.

Également, toute activité avec des véhicules motorisés nécessite une autorisation.

Comité des pipelines



Les plastiques

L'étymologie du mot plastique

Le mot plastique provient de l'adjectif grec *plastikos*, qui signifie façonnable. Au XVIII^e siècle, il devient un nom féminin pour désigner la forme d'un objet ou d'un corps. Le nom masculin avec le sens qu'on lui connaît aujourd'hui n'est apparu qu'en 1909.

Les créateurs

La création du premier plastique synthétisé et commercialisé revient à deux Américains, en 1868. En effet, les frères Hyatt inventèrent le celluloid pour remplacer l'ivoire utilisé dans la fabrication des boules de billard, afin de contenter les amateurs de ce loisir qui souhaitaient une texture plus lisse. C'est durant la Deuxième Guerre mondiale que la commercialisation à grande échelle du produit a vraiment démarré. Sa légèreté, sa durabilité et sa résistance sont des propriétés très appréciées tant par les industriels que par le simple consommateur. Par conséquent, cette matière s'est très vite taillé une grande place parmi nos produits d'usage quotidien.

Le principe des 3RV

Le plastique est produit à partir d'un dérivé du pétrole. Bien que la production totale de plastique ne puise que 3 % des réserves mondiales de pétrole, cette ressource naturelle demeure non renouvelable.

« Chaque année, nous consommons de deux à trois fois plus de pétrole que nous n'en découvrons. »

— Extrait du catalogue de l'exposition **Vivants** présentée au Jardin botanique de Montréal, à l'été 2008.

Pour le plastique et les autres matières résiduelles, nous devons adopter de bonnes habitudes de consommation. C'est très simple, il suffit d'appliquer le principe des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation).

Premièrement, il faut privilégier la **réduction** des matières que l'on produit, en diminuant la quantité de biens consommés et les emballages. Prenons l'habitude de nous demander si nous avons vraiment besoin de ce bien que nous nous apprêtons à acheter. Si oui, avons-nous besoin d'un sac pour le transporter ?

Au moment des courses, prenons l'habitude d'apporter un sac de type recylo-sac ou un cabas, car les résidus de plastique ne finissent pas toujours au recyclage ou au site d'enfouissement. Saviez-vous que près de 120 000 pièces de plastique flottent dans chaque km² des océans du monde ? Ceci a pour effet de causer la mort par ingestion des matières plastiques de plus d'un million d'oiseaux de mer, de 100 000 mammifères marins et d'un nombre considérable de poissons, chaque année.

Deuxièmement, il ne faut pas oublier le **réemploi**. Donner une seconde vie aux objets signifie, entre autres, réparer un objet brisé, offrir l'objet qu'on ne désire plus à un organisme de charité, magasiner chez les antiquaires, acheter dans les friperies, etc.

Troisièmement, il faut mettre à la **récupération** les emballages ou les objets qui ne peuvent être réemployés. Le recyclage est l'action de transformer une matière résiduelle en matière première pour la fabrication d'un nouveau produit. C'est le processus qui permet de métamorphoser une bouteille d'eau de Javel en banc de parc.

Enfin, il y a la **valorisation** qui réfère au compostage des matières organiques. Par exemple, en participant à la collecte des résidus verts, des feuilles mortes ou des sapins naturels.

La fabrication du plastique et les méthodes pour le recycler

La fabrication du plastique consiste à chauffer et à raffiner le pétrole ou le gaz naturel pour en extraire les monomères¹, puis créer des polymères (différents plastiques) de catégories distinctes. Afin de classer les résines, l'industrie du plastique a mis au point un système volontaire de codification. Un chiffre, placé dans le ruban de Möbius (trois flèches), est gravé sous le produit. Ces symboles indiquent la catégorie de plastique à laquelle appartient le produit, afin d'aider les recycleurs à les trier.

Il existe trois méthodes pour recycler le plastique. La première, dite conventionnelle ou générique, consiste à ramener les produits de plastique au stade de résine. Cette méthode exige un tri très précis pour obtenir une résine pure. Ainsi, chaque catégorie de plastique sera traitée séparément. La deuxième méthode, nommée recyclage en vrac, se soucie moins des catégories. Les plastiques mélangés sont liquéfiés et moulés pour produire des matériaux de construction, entre autres. La troisième méthode, appelée chimique ou thermique, résulte d'une transformation des résidus de plastique par l'ajout de produits chimiques pour obtenir des monomères ou par un passage par décomposition thermique pour obtenir de nouvelles substances pétrolières.



Banc de parc fait de matière plastique recyclée.

infoNORD

L'équipe

L'Infonord est une production de la
Direction des affaires publiques et du greffe.

Coordination

Claire Gélinas
Céline Grenier

Rédaction

Marie-Pier Boutin
Steve Côté
Anne Dionne
Claire Gélinas
Mathieu Lapierre
Philippe Leporé
Marie-Josée Roussy
David Sauvé

Nous remercions également

Aline Bellemare-Smith
Sylvain Benoît
Denis Charland
Benoît Ferland
Marie-France Goulet
Benoît Lapalme
Alain Legault
Mario Quesnel
Francine Riel
Claudel Toussaint

Révision linguistique

Marielle DeLorme

Graphisme

Prétexte communications

Photographie

Archives de l'arrondissement
Caroline Durocher
Daniel Duplessis
Denis Labine
Robert Laliberté
Sylvie Trépanier
Martin Viau
Viomax

Impression

Imprimerie l'Empreinte

Tirage

43 500 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISSN 0822-0395 Vol. 27, n° 2

Note L'emploi du générique masculin ne marque
aucune discrimination et ne répond qu'à un
souci de concision et de clarté.

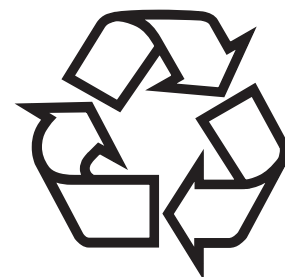
Le plastique numéro 6

Le polystyrène expansé¹ (la styromousse) ou non expansé² est un plastique couramment utilisé, car il est peu dispendieux, léger et rigide. L'Ontario est la seule province qui le recycle. Comme il est très léger et volumineux à transporter, il n'est pas rentable de le recycler. C'est pour cette raison qu'il n'est pas accepté dans la collecte des matières recyclables. Pourtant, il occupe beaucoup de place dans les sites d'enfouissement et prend quelques centaines d'années à se décomposer.

La solution demeure d'éviter l'utilisation de ce type de plastique. À titre d'exemple, pour votre café, optez pour une tasse réutilisable au lieu d'un verre de polystyrène, et au lunch, apportez vos couverts en métal plutôt que d'utiliser des ustensiles en polystyrène non expansé.



Ballots de plastique.



Ruban de Möbius :
symbole du matériel recyclable.



Ruban de Möbius :
symbole du matériel recyclé
et recyclable.

Code	Nom du plastique	Utilisations courantes de la matière	Exemples de produits faits à partir de la matière recyclée
1	Polyéthylène téréphtalate (PÉTP)	Bouteilles de boissons gazeuses ou d'eau plate et autres contenants alimentaires	Vêtements en polaire, tapis, fibres de rembourrage, montres, souliers de course
2	Polyéthylène haute densité (PE-HD)	Bouteilles d'eau de Javel, de produits hygiéniques (shampooing), récipients de crème glacée et contenants de lait ou de jus, etc.	Bacs de récupération, bouteilles de shampooing ou d'huile à moteur, mobilier urbain (bancs de parc et tables de pique-nique)
3	Polychlorure de vinyle (PVC)	Boîtes alimentaires, bouteilles pour eau plate et flacons de solvant	Revêtement, tuyaux, cônes de circulation, tuiles de plancher
4	Polyéthylène basse densité (PEbd)	Sacs à ordures, à épicerie, à sandwich, etc.	Nouveaux sacs d'épicerie et de magasinage, plastibois
5	Polypropylène (PP)	Bouchons et couvercles, pots de yogourt, de margarine, etc.	Brosses à cheveux, coquilles de batteries, balais, palettes, pièces d'automobile, caisses à lait
6	Polystyrène (PS) Catégorie non acceptée	Expansé (styromousse) : verres à café, plateaux pour viandes, poissons, etc. Non expansé : ustensiles, verres de bière, caissettes pour pâtisseries (croissants, brioches, gâteaux, etc.), contenants individuels de lait et de crème à café	Règles et autres fournitures de bureau, boîtiers pour disques compacts et cassettes vidéo, plateau de table, isolant
7	Autres : variété de résines, matériaux multicouches	Bouteilles d'eau de 18 litres réutilisables, certaines bouteilles de ketchup	Mobilier urbain (plastibois) : bancs de parc, tables à pique-nique, clôtures

Source : Recyc-Québec

¹ Le PSE ou polystyrène expansé, appelé communément la styromousse, est obtenu en injectant un gaz au polystyrène de base (PS).

² Le PS ou polystyrène de base, dit non expansé, est une matière dure et cassante, qui peut être transparente ou colorée. On le reconnaît à son côté cassant avec un blanchissement sur la ligne de pliage.



Le patrimoine des années 1960

Façonné par le milieu dans lequel nous vivons, le patrimoine urbain porte l'empreinte de toutes les époques de notre passé. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain intègre plusieurs aspects qui ne se limitent pas aux maisons ancestrales de grand intérêt. Ainsi, l'ancienneté, le potentiel d'évocation historique, la qualité architecturale, l'harmonie et les qualités visuelles, la présence d'éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l'intérêt archéologique sont les facteurs déterminants qui forment la base d'intégration du patrimoine à la vie urbaine.

Au moment de la préparation du Plan d'urbanisme, une équipe de la Ville de Montréal a ratissé l'île de Montréal, afin de sélectionner et de qualifier les bâtiments et les secteurs patrimoniaux qui contribuent à faire ressortir les traits distinctifs de chaque arrondissement. À Montréal-Nord, l'évaluation du patrimoine urbain a mené au classement de 14 immeubles jugés d'intérêt patrimonial exceptionnel et 23 autres d'intérêt patrimonial intéressant.

Immeubles de Montréal-Nord répertoriés de valeur patrimoniale exceptionnelle

- Un édifice de culte, l'église Saint-Rémi
- Deux édifices publics, la mairie de l'arrondissement et l'hôpital Marie-Clarac
- Deux établissements scolaires, l'école Marie-Clarac et l'école Louis-Fréchette
- Neuf immeubles résidentiels situés sur le boulevard Gouin Est

Immeubles de Montréal-Nord répertoriés de valeur patrimoniale intéressante

- Quatre édifices de culte : les églises Sainte-Colette, Sainte-Gertrude, Saint-Vital et Saint-Vincent-Marie-Strambi
- Huit établissements scolaires : les écoles Frederik Banting, Sainte-Colette, Jean-Nicolet, Pierre-de-Coubertin, Saint-Vincent-Marie et Marc-Laflamme, le Prélude au travail et le Centre de loisirs de Montréal-Nord
- Onze immeubles résidentiels situés sur le boulevard Gouin Est

Plusieurs de ces édifices publics ont été construits dans les années 1960. Pourtant, la période de morosité qui a précédé l'essor des années 1960 ne laissait pas présager des transformations aussi radicales. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, Montréal était aux prises avec un manque de logements et un problème d'insalubrité dans certains quartiers. La société montréalaise était étouffée par l'autorité de l'Église catholique de l'époque et le pouvoir politique dirigé par Maurice Duplessis.

Montréal en 1960

Influencé par un climat d'optimisme, Montréal a pourtant connu une expansion sans précédent dans les années 1960. Vivant au rythme de la Révolution tranquille, la ville a amorcé son émancipation vers la fin des années 1950. Les transports navals et ferroviaires qui concentraient le marché commercial près du centre-ville sont supplantés par les transports aériens et terrestres qui ont pour effet de régionaliser l'industrie et le commerce. Dès 1960, le boulevard Métropolitain, qui traverse la ville d'est en ouest, est ouvert à la circulation. Suit alors la construction de tout un réseau autoroutier. En novembre de la même année, après avoir reçu une cure de jouvence et d'agrandissement, l'aéroport de Dorval est rebaptisé en grande pompe l'aéroport international Montréal-Dorval. Ces transformations auraient pu être néfastes pour le centre-ville de Montréal. Fort heureusement, la

construction de la Place Ville Marie a concentré les activités du domaine tertiaire, ce qui a eu pour effet de stimuler le marché tant pour les promoteurs locaux que pour les investisseurs internationaux. L'élan vers la construction d'immeubles de bureaux a changé radicalement l'allure du centre-ville montréalais. Conséquemment, en 1960, Montréal était devenu une ville très réputée dans le domaine des affaires.

L'Exposition universelle de 1967 a accéléré la matérialisation de grands projets. Avec la construction du métro, du réseau autoroutier, de nouveaux ponts et de tunnels, de gratte-ciel et d'immeubles de tous genres, la ville a connu non seulement une métamorphose physique, mais aussi sociale qui s'est manifestée par une ouverture sur le monde. Les détracteurs qui ont sévèrement critiqué l'urbanisme et l'architecture de cette période lui reconnaissent aujourd'hui des qualités exceptionnelles. En effet, cette période a laissé un legs des plus généreux : un centre-ville dynamique, une ville souterraine enviable (réseau de galeries marchandes connectées à celui du métro), des immeubles remarquables, un noyau culturel audacieux (Place des Arts, Théâtre du Nouveau Monde) et plus encore.

Montréal-Nord en 1960

C'est aussi la période où Montréal-Nord a connu une brusque hausse démographique accompagnée d'une importante croissance urbaine. De 12 000 habitants en 1950, la population grimpe à 98 045 habitants, en 1960. Cette augmentation est attribuable au phénomène de l'étalement urbain. En agrandissant son réseau autoroutier, Montréal a facilité l'exode des jeunes couples, attirés par des lieux moins densément peuplés et la proximité des services, qui décident de s'établir dans une banlieue comme Montréal-Nord.



Complexe Marie-Clarac.
Au premier plan, l'hôpital Marie-Clarac
et ses formes organiques recouvertes de
panneaux d'acier aux couleurs primaires.



Construits dans les années 1960, certains immeubles de Montréal-Nord méritent notre attention, entre autres, l'ensemble institutionnel Marie-Clara, notamment l'école et l'hôpital, et l'église Saint-Rémi. Dans cet article, nous décrivons sommairement les caractéristiques architecturales remarquables qui expliquent pourquoi ces ouvrages ont été jugés immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle.

L'Institut Marie-Clara

Situé aux abords de la rivière des Prairies, à l'est du boulevard Saint-Michel, l'Institut Marie-Clara comprend une école, un couvent et un hôpital. Construit en plein essor immobilier, entre 1963 et 1965, pour la congrégation des Sœurs de Charité de Sainte-Marie, il se distingue par une architecture modulaire où la volumétrie de chaque édifice diffère totalement des autres. L'architecte Pierre Cantin élimine volontairement tout lien harmonique entre les bâtiments. Il réussit à créer un jeu de volumes asymétriques spectaculaire et très novateur. Cantin a choisi les formes organiques recouvertes de panneaux d'acier aux couleurs primaires pour l'hôpital, ce qui a pour effet de créer une interaction avec le milieu environnant. De plus, cette modulation complexe de courbes multiplie les points de vue vers l'extérieur. La forme rectangulaire de l'école se distingue parfaitement des formes organiques de l'hôpital. Le contraste entre les composantes de l'Institut permet ainsi de mettre en évidence les diverses fonctions de l'ensemble. L'œuvre de Cantin mérite le détour, car il exprime le vent de folie des années 1960. On ne peut qu'applaudir l'audace des Sœurs de Charité de Sainte-Marie d'avoir permis cette réalisation audacieuse.

L'église Saint-Rémi

À la suite de la réforme survenue au sein de l'Église, à la fin des années 1950, l'architecture religieuse a subi d'importants changements stylistiques. Bâtie entre 1958 et 1961, l'église Saint-Rémi est située sur l'avenue des Laurentides, à l'angle de la rue Fleury. Elle est un bel exemple d'une architecture religieuse réussie qui reflète à merveille l'identité culturelle et sociale de son époque. Elle a été construite par Roger D'Astous, un des grands architectes du XX^e siècle reconnu le plus inventif de son époque. Diplômé de l'École des beaux-arts de Montréal en 1952, il a complété sa formation auprès du célèbre architecte américain Frank Lloyd Wright. Ses œuvres se distinguent par leur originalité, comme le révèlent ses réalisations les plus connues : le Château Champlain et le Village Olympique de Montréal. Créateur fécond, il contribue au renouveau de l'architecture religieuse, où il excelle plus particulièrement.

Ses églises sont généralement basses, elles ne cherchent pas à se démarquer, mais plutôt à se fondre dans le paysage urbain, ce qui en fait un lieu plus accueillant et assure un contact plus étroit entre les gens qui le fréquentent. Pour accéder à l'église Saint-Rémi, le visiteur doit traverser un jardin. C'est la zone de transition entre la rue et l'église, entre le bruit de la ville et le silence du recueillement. Cet architecte accorde beaucoup d'importance à la structure et à la forme. Ainsi, la forme de bateau inversé de l'église Saint-Rémi a un lien étroit avec la structure qui lui fournit son décor principal.

Quelques particularités de l'église Saint-Rémi décrites par Claude Bergeron dans son livre, *Roger D'Astous, architecte* :

« ... un dais formé d'un voile léger, accroché au sommet de trois fines colonnes, surplombe l'autel. C'est ainsi que s'affirme la primauté du sanctuaire sur le reste de l'église. »

« ... deux grandes pentes de faible inclinaison ne s'appuient chacune que sur un pilier massif, à leur base. Ces piliers renferment deux lieux liturgiques indispensables s'ouvrant sur la nef, le baptistère et la chapelle du Saint-Sacrement. »

« ... L'audacieux porte-à-faux de la galerie de la chorale fait également bien ressortir la forte résistance au béton. Cette construction repose sur deux piliers massifs qui encadrent l'entrée dans la nef de façon bien affirmée. »

L'importance de l'église Saint-Rémi s'appuie à la fois sur la renommée de son architecte de réputation internationale et sur l'œuvre artistique de l'édifice.

Notre décor quotidien et notre patrimoine urbain

Témoins d'une époque faste marquée par de grands changements, ces immeubles ont été inventoriés patrimoine urbain d'exception, afin de sensibiliser les citoyens et les gestionnaires à l'importance de protéger le patrimoine local. Nous vous invitons à poser un regard neuf sur ces immeubles qui font partie de notre décor quotidien, mais aussi de notre patrimoine urbain.

Le repérage du patrimoine urbain a été réalisé sur tout le territoire de l'île de Montréal, dans le contexte de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Il a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie, en collaboration avec la Division des politiques et du plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. L'évaluation du patrimoine urbain a été adoptée par le conseil municipal le 23 novembre 2004.

Sources :

Évaluation du patrimoine urbain, arrondissement de Montréal-Nord

Les années 60, Montréal voit grand, André Lortie, Centre Canadien d'Architecture



Église Saint-Rémi construite par l'architecte de renom Roger D'Astous.



« ... deux grandes pentes de faible inclinaison ne s'appuient chacune que sur un pilier massif, à leur base. »

infos SOCIALES

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Entente entre la Ville de Montréal et le MESS

Montréal-Nord se soucie d'offrir l'égalité des chances à tous ses citoyens et d'agir pour tous les âges de la vie. Dans une société de plus en plus individualiste où les plus démunis sont exclus, nous avons la responsabilité d'agir. Depuis 2003, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) financent des projets locaux axés sur le développement social afin de lutter contre la pauvreté et toutes formes d'exclusion. Cette année, en vertu de l'entente Ville-MESS, l'arrondissement de Montréal-Nord a reçu une somme de **342 857 \$** et soutient **10 projets**.

Animation du milieu urbain

*Maison de transition de Montréal inc.
(Maison Saint-Laurent)*

Offrir une programmation annuelle d'activités sportives, culturelles et ludiques aux jeunes de 13 à 25 ans. Objectif : contrer la délinquance et l'adhésion aux gangs de rue.

Programmation de 2009

Un itinéraire pour tous

Présenter une programmation annuelle d'activités aux citoyens de Montréal-Nord, plus particulièrement à ceux du quartier nord-est, pour favoriser l'autonomisation des citoyens et améliorer leur milieu de vie.

Temps libre été 2009

Institut pacifique – Centre Mariebourg

Offrir des activités estivales aux jeunes de 6 à 12 ans qui ne sont pas inscrits aux camps de jour de l'arrondissement ou à l'animation du milieu urbain. Par ce projet, l'arrondissement répond au besoin d'occuper les jeunes de 6 à 12 ans pendant la saison estivale, particulièrement ceux qui flânent dans les parcs.

Travail de rue

Café-Jeunesse Multiculturel

Intervenir auprès des jeunes vulnérables de 13 à 25 ans afin de contrer la délinquance et l'adhésion aux gangs de rue.

Mobilisation citoyenne – Secteur est

Café-Jeunesse Multiculturel

Mobiliser les résidents du secteur nord-est de Montréal-Nord afin d'établir une entraide collective et de favoriser l'autonomisation des citoyens (*empowerment*) avec l'aide d'un agent du milieu.

Les aspirants animateurs

Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord

Offrir aux jeunes qui fréquentent l'Escale 13-17 l'occasion de devenir des aides-animateurs. Ce projet permettra aux jeunes d'acquérir une expérience de travail bénévole transférable sur le marché du travail.

L'entraide au-delà des différences

Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord inc.

Animer des activités destinées aux enfants ayant un handicap intellectuel, aux jeunes réguliers et aux personnes âgées en offrant un accompagnement par des adolescents bénévoles qui fréquentent l'organisme *Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord*. Ce projet favorise l'engagement social, l'entraide et l'estime de soi des jeunes.

Bâtir ta réussite

Maison des jeunes l'Ouverture

Faciliter l'adaptation à la structure scolaire des jeunes en difficulté afin de prévenir le décrochage scolaire par le biais d'activités d'aide aux devoirs et d'animation d'ateliers de formation sur des thèmes liés au développement personnel.

Cap-santé

Les Fourchettes de l'Espoir

Offrir aux personnes retraitées de Montréal-Nord la possibilité de faire des activités physiques et les sensibiliser à une saine alimentation afin de maintenir et d'améliorer leur état de santé.

Sensibilisation aux bonnes habitudes de vie

Les Fourchettes de l'Espoir

Procurer aux enfants de Montréal-Nord qui participent aux camps de jour de l'arrondissement les bases d'une saine alimentation. Offrir un camp culinaire d'été pour les enfants de 4 à 5 ans. Permettre à de jeunes adolescents issus des écoles secondaires de Montréal-Nord de participer à un stage en animation en vue d'acquérir une expérience de travail.



Dernières finales de hockey de la région Bourassa

Les 27, 28 et 29 mars 2009, à l'aréna Montréal-Nord, se sont déroulées les dernières finales de hockey de la région Bourassa puisque certaines ligues fusionneront à la fin de la saison pour former une nouvelle association. Nous avons assisté à 18 parties dans les catégories de Novice à Junior, niveaux A, B et C, et dans toutes les catégories, niveau CC.

Les vainqueurs

Saint-Léonard s'est classé premier avec huit équipes gagnantes dans les catégories Novice A et B, Atome A, Pee-Wee B et CC, Bantam B, Midget A et Junior A.

Anjou est arrivé au deuxième rang avec six équipes gagnantes dans les catégories Novice C, Pee-Wee A, Bantam CC, Midget B et CC et Junior B.

Les équipes de Montréal-Nord ont remporté trois victoires. Elles ont dominé la catégorie Atome en remportant les honneurs des niveaux B, C et CC.

Montréal-Est a réussi à se tailler une place parmi les équipes championnes grâce aux joueurs de l'Éclipse, Bantam A, qui ont su s'imposer.

Félicitations à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à faire de ce dernier rendez-vous une fin de semaine inoubliable.

Toutes les équipes gagnantes des niveaux A, B et C se qualifiaient pour les Championnats interrégionaux qui se sont déroulés dans les régions de l'Abitibi et de l'Outaouais du 2 au 5 avril dernier. Les équipes de niveau CC, quant à elles, participaient aux Championnats provinciaux du 8 au 12 avril dans la région du lac Saint-Louis.

Bonne fin de saison !

Tournoi de ringuette

Plus de 90 équipes ont participé au 12^e Tournoi de ringuette de Montréal-Nord qui a eu lieu du 7 au 15 mars dernier. Merci à toutes les joueuses des diverses villes du Québec, vous êtes les vraies artisanes de cet événement sportif. Vous nous avez fait vivre des moments inoubliables. Nous gardons d'excellents souvenirs de votre passage parmi nous.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles et les partenaires qui se dévouent à préparer cet important événement sportif.

Au plaisir de se revoir et à l'an prochain.



infos SPORTIVES

Activités aquatiques

Piscines et pataugeoires

Pour vous rafraîchir en toute sécurité

Pour une eau de qualité

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, 20 installations aquatiques – 2 piscines intérieures, 4 piscines extérieures et 14 pataugeoires – s'offrent à vous pour la baignade. Aussi, la qualité de l'eau est une priorité dont l'arrondissement et ses baigneurs se partagent la responsabilité.

Nous avons besoin de votre collaboration pour conserver une eau de qualité. Voici quelques-unes des règles à suivre lorsque vous fréquentez les installations aquatiques de l'arrondissement.

- La douche est obligatoire avant de se baigner.
- Le port du maillot de bain est obligatoire. C'est le seul vêtement autorisé dans nos piscines.
- Aucun sous-vêtement n'est permis.
- Une personne ayant une plaie non guérie ou une maladie de peau ne peut être admise.
- Une personne qui souffre de diarrhée ne peut être admise.
- Le port d'une couche étanche est obligatoire pour les bébés et les personnes souffrant d'incontinence.
- Les enfants en bas âge doivent être invités à passer aux toilettes avant d'aller à la piscine.

Soyez assuré de notre très grande vigilance en matière de qualité de l'eau.

Devenez surveillant-sauveteur pour la vie Un emploi aux piscines

Voici les étapes à suivre pour devenir surveillant-sauveteur aux piscines. Le candidat doit réussir les habiletés des cours de sauvetage suivants : Jeune sauveteur (facultatif), Médaille de bronze, Croix de bronze, Premiers soins et Sauveteur national.

Jeune sauveteur

Une initiation au monde du sauvetage (voir p.14)

Tu désires aller au-delà de simplement savoir nager ? Notre programme *Jeune sauveteur* est pour toi. Tu apprendras les habiletés amusantes du sauvetage graduellement, en trois niveaux de cours : Initié, Averti et Expert.

À chacun des niveaux, tu perfectionneras tes habiletés aquatiques. Tu apprendras les premiers soins et même à faire des sauvetages.

Qui peut être un *Jeune sauveteur* ? Toi ! Si tu sais nager et que tu es âgé de 8 ans et plus. Chaque brevet *Jeune sauveteur* est valable à vie.

Le programme *Jeune sauveteur* est ta porte d'entrée pour devenir un sauveteur professionnel.

Pour suivre la formation *Jeune sauveteur*, tu dois être en mesure de nager 100 m.

Cette formation est offerte à chacune de nos piscines intérieures.

Règlement municipal

Piscines, pataugeoires et fontaines municipales

- Le parent ou gardien d'un enfant en bas âge, d'un enfant présentant un handicap, visible ou non, ou de celui qui ne sait pas nager doit assurer en tout temps une surveillance vigilante sur l'enfant et, le cas échéant, aviser le sauveteur.
- Pour être reconnue comme gardien, une personne doit avoir **16 ans et plus** pour accompagner un enfant à une piscine et **12 ans et plus**, à une pataugeoire.
- Seul le maillot de bain est accepté, et ce, en tout temps pour les baigneurs.
- Le parent ou gardien doit porter aussi un maillot de bain.
- Pour être admis, un bébé doit porter une couche spécialement conçue pour la baignade et à l'épreuve des fuites.
- Le bain est permis uniquement durant les heures d'ouverture.
- La consommation d'alcool est interdite.
- Les baigneurs doivent respecter les consignes des surveillants-sauveteurs.
- Le responsable doit être informé de toute situation qui représente un risque pour les baigneurs.
- Les baigneurs qui ne savent pas nager doivent prévenir le surveillant-sauveteur et rester en eau peu profonde.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de la piscine pour consulter le *Règlement sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics*.

Piscines intérieures

Apprendre à nager tout en s'amusant

Piscine Calixa-Lavallée

11345, avenue Pelletier
514-328-4170

Piscine Henri-Bourassa

12005, avenue Laurier
514-328-4171

Inscriptions

Les résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord doivent **s'inscrire directement à la piscine de leur choix** (aucune inscription n'est prise par téléphone) **à compter du 15 juin**, du lundi au vendredi, de 18 h à 21 h. L'inscription des personnes non résidentes se fait à la piscine de leur choix, à compter du mercredi 17 juin.

La priorité d'inscription est accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

- Une preuve de résidence est OBLIGATOIRE au moment de l'inscription et du paiement des cours de natation.
- Une preuve d'âge peut être exigée par le préposé à l'accueil.
- Le calendrier des activités peut être modifié sans préavis.



Tournois sportifs été 2009

Tournoi de soccer (Club de soccer de Montréal-Nord)

Les 11 et 12 juillet, aux terrains de soccer du cégep Marie-Victorin

Tournois de baseball (Baseball mineur de Montréal-Nord)

43^e tournoi Moustique :
du 22 au 28 juin, au parc Charleroi

13^e tournoi provincial Midget :
du 13 au 19 juillet, au parc Sauvé

Le Baseball mineur recherche

des joueurs âgés entre 10 et 13 ans
pour la saison à venir !

Faites vite les places sont limitées.

Renseignements Alain Bélanger :
514-296-4750



infos SPORTIVES

GRILLE HORAIRE DES COURS

Durée du programme : du lundi 29 juin au vendredi 7 août



Événements spéciaux

Compétitions à la piscine Henri-Bourassa

Le 6 juin (finale régionale de natation des Jeux du Québec)

Le 20 juin (gala de nage synchronisée du club Aquana)

Clubs aquatiques Renseignements ou inscription

Maîtres nageurs
(20 ans et plus) **514-328-4167**

Nage synchronisée
(Aquana) **514-328-4173**

Natation
(C.N.M.N.) **514-328-4167**

Plongeon
(C.P.M.N.) **514-328-4269**

Cours	Jour	Heure	Début	Endroit
Frais : enfants (17 ans et moins), 20 \$ pour 12 cours d'une durée de 45 minutes (2 cours/semaine) Piscine Henri-Bourassa : horaire de votre choix, sauf pour Tortue-Dauphin • Piscine Calixa-Lavallée : horaire fixe				
Tortue-Dauphin (2 à 4 ans) <i>L'enfant est accompagné d'un adulte.</i>	Lundi et mercredi Lundi et mercredi Mardi Jeudi Jeudi	9 h 18 h 9 h 30 9 h 30 18 h	29 juin 29 juin 30 juin 2 juillet 2 juillet	Calixa-Lavallée Calixa-Lavallée Henri-Bourassa Henri-Bourassa Henri-Bourassa
Grenouille-Baleine (5 et 6 ans) <i>L'enfant est seul.</i>	Lundi et mercredi Lundi et mercredi Mardi Mardi Mardi Jeudi	9 h 18 h 9 h 30 11 h 18 h 9 h 30	29 juin 29 juin 30 juin 30 juin 30 juin 2 juillet	Calixa-Lavallée Calixa-Lavallée Henri-Bourassa Calixa-Lavallée Henri-Bourassa Henri-Bourassa
Natation 1, 2, 3 (7 à 15 ans)	Lundi Lundi et mercredi Lundi Mardi Mardi Mardi et jeudi Mercredi Mercredi Jeudi	9 h 30 10 h 18 h 10 h 30 11 h 18 h 9 h 30 18 h 10 h 30	29 juin 29 juin 29 juin 30 juin 30 juin 30 juin 8 juillet 8 juillet 2 juillet	Henri-Bourassa Calixa-Lavallée Henri-Bourassa Henri-Bourassa Calixa-Lavallée Calixa-Lavallée Henri-Bourassa Henri-Bourassa Henri-Bourassa
Natation 4 (7 à 15 ans)	Lundi Lundi et mercredi Lundi Mercredi Mercredi	10 h 30 11 h 18 h 10 h 30 18 h	29 juin 29 juin 29 juin 8 juillet 8 juillet	Henri-Bourassa Calixa-Lavallée Henri-Bourassa Henri-Bourassa Henri-Bourassa
Natation 5, 6, 7 (7 à 15 ans)	Lundi Lundi et mercredi Mercredi	10 h 30 11 h 10 h 30	29 juin 29 juin 8 juillet	Henri-Bourassa Calixa-Lavallée Henri-Bourassa
Initiation à la nage synchronisée (gratuit) <i>(Le club Aquana est le promoteur responsable de l'activité.)</i>	Mardi	12 h	30 juin	Calixa-Lavallée
SAUVETAGE (Cours spécialisés)				
Jeunes sauveteurs (gratuit) (8 à 12 ans)	Mardi Vendredi	9 h 30 9 h 30	8 juillet 3 juillet	Calixa-Lavallée Henri-Bourassa
Frais : adultes (18 à 59 ans), 40 \$ pour 12 cours d'une durée de 45 minutes Frais : aînés (60 ans et plus), 20 \$ pour 12 cours d'une durée de 45 minutes				
Natation 1, 2, 3, 4	Mardi	19 h	30 juin	Henri-Bourassa
Natation 1, 2, 3	Lundi Jeudi	19 h 11 h	29 juin 2 juillet	Calixa-Lavallée Calixa-Lavallée
Natation 5, 6, 7	Mardi	20 h	30 juin	Henri-Bourassa
Âge d'or (50 ans et plus)	Mercredi Jeudi	19 h 11 h	8 juillet 2 juillet	Calixa-Lavallée Calixa-Lavallée
Aquagym (impact doux)	Lundi Lundi Mardi Mardi Mardi * Jeudi	19 h 20 h 10 h 19 h 20 h 19 h	29 juin 29 juin 30 juin 30 juin 30 juin 2 juillet	Henri-Bourassa Henri-Bourassa Calixa-Lavallée Calixa-Lavallée Henri-Bourassa Calixa-Lavallée
Aquaforme Plus	Lundi *	20 h	29 juin	Calixa-Lavallée
Aquajogging <i>en eau profonde; la ceinture de flottabilité est fournie gratuitement.</i>	Lundi Lundi * Lundi Mardi Mardi * Jeudi	19 h 20 h 20 h 19 h 20 h 19 h	29 juin 29 juin 29 juin 30 juin 30 juin 2 juillet	Henri-Bourassa Calixa-Lavallée Henri-Bourassa Calixa-Lavallée Henri-Bourassa Calixa-Lavallée
Aquapalme (intense)	Mercredi	20 h	8 juillet	Calixa-Lavallée
Aquamaman (prénatal)	Mercredi	20 h	8 juillet	Calixa-Lavallée

* short, t-shirt et espadrilles requis pour la partie au sol à 19 h 30 (durée 30 min)



Jeu d'eau du parc Ottawa.

La baignade est gratuite... beau temps, mauvais temps

Les périodes de natation libre pour les adultes sont réservées aux 18 ans et plus.

Piscine Calixa-Lavallée			Date	Piscine Henri-Bourassa		
Jour	Heure	Clientèle		Jour	Heure	Clientèle
Lundi au vendredi	19 h à 20 h 30 20 h 30 à 22 h	Familiale Adulte	Du 1 ^{er} au 14 juin	Lundi, mercredi et vendredi	7 h à 8 h 21 h à 22 h 30	Adulte Adulte
Samedi, dimanche	13 h à 16 h	Familiale		Mardi, jeudi	19 h 30 à 22 h 30	Adulte
				Samedi, dimanche	13 h à 16 h	Familiale
Lundi au vendredi	13 h à 16 h 18 h à 20 h 20 h à 22 h	Familiale Familiale Adulte	Du 15 au 19 juin	Lundi, mercredi et vendredi	7 h à 8 h 13 h à 16 h 21 h à 22 h 30	Adulte Familiale Adulte
				Mardi, jeudi	13 h à 16 h 19 h 30 à 22 h 30	Familiale Adulte
Lundi au jeudi	10 h à 16 h 18 h à 20 h 20 h à 22 h	Familiale Familiale Adulte	Du 22 au 26 juin	Lundi au jeudi	10 h à 16 h 19 h à 20 h 30 20 h 30 à 22 h 30	Familiale Familiale Adulte
Vendredi	10 h à 15 h	Familiale		Vendredi	10 h à 15 h	Familiale
Lundi, mercredi	13 h à 16 h 21 h à 22 h 30	Familiale Adulte	Du 29 juin au 7 août	Lundi, mardi	12 h 30 à 16 h 21 h à 22 h 30	Familiale Adulte
Mardi, jeudi	13 h à 16 h 20 h à 22 h	Familiale Adulte		Mercredi, jeudi	12 h 30 à 16 h 19 h à 20 h 20 h à 22 h 30	Familiale Parents/enfants* Adulte
Vendredi	10 h à 15 h	Familiale		Vendredi	10 h à 15 h	Familiale
Lundi au jeudi	13 h à 16 h 18 h à 20 h 20 h à 22 h	Familiale Familiale Adulte	Du 10 au 14 août	Lundi au jeudi	13 h à 16 h 18 h à 20 h 20 h à 22 h	Familiale Familiale Adulte
Vendredi	10 h à 15 h	Familiale		Vendredi	10 h à 15 h	Familiale

* L'enfant de 12 ans et moins doit être accompagné d'un parent ou gardien.

Interruptions – La piscine Henri-Bourassa sera fermée le 6 juin pour la finale régionale de natation des Jeux du Québec et les 19 et 20 juin pour le gala de nage synchronisée. Les deux piscines intérieures seront fermées pour les congés de la Fête nationale du Québec et de la fête du Canada, les 24 juin et 1^{er} juillet, ainsi que du 15 au 30 août pour le nettoyage annuel.

Apportez un cadenas pour verrouiller votre case. Durant la période de natation libre, **un parent ou un gardien doit être présent** en tout temps à la piscine, en maillot de bain, pour **veiller constamment sur l'enfant** dont la taille est de moins de 1,22 m (48 po), l'enfant qui souffre d'un handicap ou celui qui ne sait pas nager. Le port du bonnet de bain est facultatif, mais les cheveux longs doivent être attachés.

Piscines extérieures

Accès gratuit

En plus de la baignade, il y aura des jeux et de l'animation pour tous.

Horaire

Dès le vendredi 19 juin

Du lundi au vendredi, de 10 h à 19 h

Les samedis et dimanches, de 10 h à 17 h

Endroits

Piscine du parc Charleroi : 10975, avenue Alfred
Piscine du parc Ottawa : 10341, avenue Lausanne
Piscine du parc Primeau : 4209, rue de Castille
Piscine du parc Saint-Laurent : 11614, avenue Salk

Renseignements

514-328-4152, poste 9



Pataugeoires

Les pataugeoires sont réservées aux jeunes enfants dont la taille est inférieure à 1,22 m (48 po).

Surveillance parentale

Le parent ou gardien d'un enfant âgé de moins de 3 ans, d'un enfant présentant un handicap, visible ou non, ou de celui qui ne sait pas nager doit assurer en tout temps une surveillance vigilante sur l'enfant et, le cas échéant, aviser le sauveteur. Le parent ou gardien doit porter un maillot de bain.

Horaire

Dès le mercredi 24 juin

Du lundi au vendredi,
de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Les samedis et dimanches,
de 13 h à 16 h

Endroits

Les pataugeoires sont situées dans les parcs suivants : Charleroi, Henri-Bourassa, Lacordaire, Le Carignan, Ménard, Monty, Oscar, Ottawa, Pilon, Primeau, Sabrevois, Sauvé, Saint-Laurent et Tardif.

Renseignements

514-328-4152, poste 9

L'horaire des piscines extérieures et des pataugeoires peut être modifié sans préavis, en raison des conditions météorologiques.

infos ROUTIÈRES

Accès Montréal-Nord pour vous servir

Investissement : 10,6 M\$

Liste des travaux de réfection de chaussée et de trottoir sur le réseau local de la voirie

- Avenue Claude-Legault, de la rue des Tulipes à la rue des Chrysanthèmes
- Avenue Omer-Héroux, de l'avenue Jean-Meunier à la rue d'Amos
- Rue de Castille, du boulevard Pie-IX à l'avenue Armand-Lavergne
- Rue Arthur-Champoux, de l'avenue Gariépy au boulevard Pie-IX
- Avenue Touchette, du boulevard Gouin au boulevard Albert-Brosseau
- Avenue Garon, de la rue d'Amiens à la rue de Castille
- Avenue Éthier, du boulevard Léger au boulevard Gouin
- Rue des Lilas, de l'avenue Claude-Legault à l'avenue des Violettes
- Avenue Éthier, de la rue Charleroi à la rue de Castille
- Place Ménard (côté sud et nord), de l'avenue de London à l'avenue de Paris (deux côtés)
- Avenue des Laurentides, du boulevard Henri-Bourassa à la rue Monselet (aménagement partiel)
- Boulevard Gouin (croissant), de l'avenue Mackay au Boulevard Gouin

Liste de travaux de réfection de chaussée et de trottoir projetés sur le réseau collecteur et artériel

Collecteur

- Boulevard Gouin, de la limite est à l'avenue Veuillot
- Boulevard Langelier, de l'avenue Allard au boulevard Gouin (deux côtés)
- Rue Marie-Victorin, de la limite est au boulevard Albert-Hudon

Artériel

- Boulevard Langelier, côté est, de la rue Tardif à la rue Villeneuve
- Boulevard Langelier, côté ouest, de la rue Villeneuve à la rue Pascal
- Boulevard Henri-Bourassa, côté nord, de l'avenue Leblanc à la limite ouest
- Boulevard Lacordaire, côté ouest, du boulevard Léger à la rue des Roses
- Boulevard Léger, côté sud, de l'avenue Éthier au boulevard Sainte-Gertrude
- Boulevard Léger, côté nord, du boulevard Sainte-Gertrude à l'avenue Balzac
- Avenue Gariépy, de la rue Jean au boulevard Henri-Bourassa (pavage seulement, suite des travaux artériels de 2007)



Travaux de réhabilitation sur le réseau d'aqueduc et d'égout

Réfection d'une conduite d'égout

- Boulevard Henri-Bourassa, de l'avenue Oscar au boulevard Saint-Michel

Gainage d'une conduite d'égout

- Avenue de l'Archevêque, de la rue de Castille à la rue de Bayonne

Gainage de conduites d'aqueduc

- Avenue Oscar, de la rue Prieur à la rue Peter-Curry
- Rue Peter-Curry, de l'avenue Oscar au boulevard Saint-Michel
- Boulevard Saint-Michel, de la rue Peter-Curry à la rue Prieur
- Rue Forest, de l'avenue Éthier à l'avenue Lamoureux
- Avenue Desaulniers, du boulevard Gouin au boulevard Léger
- Boulevard Henri-Bourassa, de l'avenue Salk à l'avenue Jean-Meunier
- Rue de Vendée, de l'avenue Bossuet à l'avenue Désy
- Avenue Désy, de la rue Arthur-Chevrier au boulevard Léger
- Avenue Fortin, de la rue Pierre à l'avenue Villeneuve
- Rue Villeneuve, de l'avenue Désy à l'avenue Ernest-Robitaille
- Rue Paul, de l'avenue Désy à l'avenue Fortin
- Rue Pierre, de l'avenue Désy à l'avenue Fortin



Notre site Internet

Naviguez sur : ville.montreal.qc.ca/mtlnord



Votre bureau du citoyen

Venez nous rendre visite, au 4243, rue de Charleroi.



Nos adresses

Pour soumettre des commentaires, des suggestions ou des questions, écrivez-nous.

Adresse postale

■ Direction des affaires publiques et du greffe
4243, rue de Charleroi
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Adresse électronique

■ montreal-nord@ville.montreal.qc.ca
■ Télécopieur : 514-328-4299



Notre numéro de téléphone unique

311

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h 30,
le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 17 h.

Urgence – Police – Incendie **911**

Info-santé **811**

Service de la sécurité incendie de Montréal
Renseignements 514-280-2685

Service de police
(quand c'est pressant, mais pas urgent) 514-280-2222

Travaux publics (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) 514-328-4100

Pour joindre directement les unités de nos directions aux heures d'ouverture de nos bureaux

Ressources humaines et demande d'emploi 514-328-4090

Adresse électronique rharr@mtlnord.ca

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social 514-328-4150

Activités aquatiques 514-328-4152, poste 9

Bambineries – Camps de jour 514-328-4267

Bibliothèque Belleville 514-328-4140

Bibliothèque Charleroi 514-328-4135

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire 514-328-5626

Bibliothèque Henri-Bourassa 514-328-4125

Culture 514-328-4078

Loisirs et Centre de loisirs 514-328-4152

Maison culturelle et communautaire 514-328-5630

Piscine Calixa-Lavallée 514-328-4170

Piscine Henri-Bourassa 514-328-4171

Sports et arénas 514-328-4160

CLD de Montréal-Nord
11211, avenue Hébert 514-353-7171

Point de service de la cour municipale
Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire 514-872-2964

SPCA (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux) 514-735-2711

Vos élus

Marcel Parent, maire d'arrondissement 514-328-4024

Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville de Montréal 514-328-5574

James V. Infantino, conseiller de la Ville de Montréal 514-328-5575

Normand Fortin, conseiller d'arrondissement, district d'Ovide-Clermont 514-328-5573

Clementina Teti-Tomassi, conseillère d'arrondissement, district de Marie-Clarac 514-328-5576

